PROCÉDURE POUR L'ÉMISSION DES NUMÉROS DE CANDIDAT (CDN)

OBJECTIF

Définir les responsabilités du Service aux affaires étudiantes de l'Institut maritime du Québec (IMQ) quant à l'émission des numéros de candidat des étudiant(e)s.

DOMAINE D'APPLICATION

L'ensemble des étudiant(e)s inscrit(e)s à un programme de cadets approuvé par Transports Canada

FONDEMENT STATUTAIRE

QMS-AUD-02 Approbation des cours de formation et du programme de formation à bord

RESPONSABILITÉ

La direction adjointe du Service aux affaires étudiantes

PROCÉDURE

Les étudiant(e)s qui sont admis à l'IMQ sont responsables d'obtenir eux-mêmes leur numéro de candidat auprès de Transports Canada. L'ensemble des informations nécessaires leur est transmis lors de l'envoi du *Guide étudiant : Documents spécifiques aux programmes navigants.*

Un courriel est acheminé lors de la confirmation de l'admission, incluant une lettre personnalisée afin de soutenir officiellement leur demande auprès de Transports Canada. Par ailleurs, l'IMQ suggère aux futur(e)s étudiant(e)s d'entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir leur numéro de candidat avant la rentrée scolaire.

Si l'étudiant(e) n'a pas obtenu son numéro de candidat avant le début du premier trimestre scolaire, il devra en faire la demande auprès d'un bureau de Transports Canada. Ce numéro est requis pour toute inscription aux formations aux urgences en mer, formations obligatoires pour les stages en mer.

RÉFÉRENCE

Guide étudiant : Documents spécifiques aux programmes navigants.

TP 5562 Programme de formation des cadets en Navigation

TP 8911E Engineering officer education and training program